

*Mon pharmacien
dans mon quotidien*

LE RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS



VOTRE PHARMACIEN ET LE RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

LE RÔLE DU PHARMACIEN

Votre pharmacien n'est gestionnaire d'aucun régime d'assurance. Son travail consiste à s'assurer que le médicament prescrit par votre médecin soit le plus efficace possible. Comme professionnel de la santé, votre pharmacien veille donc à répondre à vos questions en matière de santé, à vous conseiller, à vous accompagner tout au long de votre traitement et à en assurer la réussite.

TOUT RELÈVE DE LA RÉGIE

Pour le paiement de vos médicaments, le rôle de votre pharmacien se limite à transmettre votre réclamation à la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) qui indiquera quel montant vous devez payer pour votre ordonnance. Puisque le régime public établit la contribution du patient selon différents critères, le montant à payer au pharmacien peut varier d'une personne à l'autre, selon que vous êtes une personne âgée ou prestataire de la sécurité du revenu, par exemple.

POUR VOUS INSCRIRE ET TROUVER RÉPONSE À VOS QUESTIONS

Si vous vous demandez...

- Comment fonctionne le régime public d'assurance médicaments?
- Comment s'applique la franchise?
- Comment est calculée la contribution de chacun?
- Comment vous inscrire au régime?

Communiquez directement avec la Régie de l'assurance maladie du Québec. Un service se consacre justement à répondre à vos questions :

1 800 561-9749

Vous pouvez aussi visiter le www.ramq.gouv.qc.ca

monpharmacien.ca

Design



(Révision février 2018)